

Le Recteur

Monsieur le Professeur C. Del Mastro Puccio  
ISP

N/Réf. : ARH/SD/sb-2023-24

Louvain-la-Neuve, le 26 janvier 2024

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que sur proposition des professeurs J. Leclercq et G. Fabry, les Autorités académiques vous accueilleront au sein du corps académique de l'Université catholique de Louvain, en qualité de Professeur/chercheur visiteur à l'ISP/FIAL, du 19.02 au 22.03.2024.

A ce titre, vous ne bénéficierez d'aucune indemnité.

J'attire votre attention sur le fait que, durant cette période, vous êtes soumis aux dispositions du Statut administratif des membres du corps académique de l'UCLouvain et à ses mesures d'application, spécialement les mesures concernant l'accueil des chercheurs et enseignants visiteurs, que vous trouverez sur le portail de l'Université à l'adresse [www.uclouvain.be/reglements-statuts](http://www.uclouvain.be/reglements-statuts)

Puis-je vous demander de renvoyer le document « information : protection de la vie privée » annexé à l'ARH à l'attention de Madame Santina Bongiovanni ?

Je ne doute pas que les échanges qui interviendront au cours de votre séjour seront profitables tant à vous-même qu'à l'entité qui vous accueille.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Blondel

*Copie : Prof. J. Leclercq (ISP)  
et G. Fabry (INCA)  
Prés. ISP  
Prés. INCA  
CAI*

